



Fonctionnement et règlement intérieur du Club de Morlaix Saint Martin Tennis de Table

Saison 2025 / 2026

L'association Morlaix Saint Martin Tennis de Table est un club sportif de plus de 80 adhérents qui fonctionne sur le principe du bénévolat. La participation de tous aux activités du club est donc essentielle.

Il y a 3 catégories de licenciés : Les seniors compétiteurs qui participent aux championnats individuels ou par équipe, les seniors/jeunes loisirs qui font les entraînements et les jeunes compétiteurs.

Un joueur du club, Fabien PONNAVOY (diplôme d'animateur fédéral), assure l'entraînement des jeunes, les adultes peuvent aussi lui demander des conseils. Il est assisté d'autres joueurs expérimentés du club.

Les salles de sport où s'exerce l'activité sont :

Entraînements :

Salle du château, 10 rue du château à Morlaix. (Prendre l'escalier abrupt pour accéder à la salle)

Compétitions :

Espace du Binigou, rue du Tunes à Saint Martin des Champs.

L'association MSMTT est dirigée par un conseil de membres, élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin, un bureau composé ainsi :

- un président qui est doté de tous les pouvoirs pour agir au nom de l'association et la représenter ;
- un ou plusieurs vice-président(s)
- un secrétaire et, s'il y a lieu, deux secrétaires adjoints ;
- un trésorier et, si besoin est, deux trésoriers adjoints.

Pour la saison 2025 – 2026, le bureau est composé de :

Co présidente : Claire INIZAN	Co président : Olivier Roy
Secrétaire : Marc JACQUENET	Secrétaire adjointe : Martine Pichonnet
Trésorier : Jérôme BOUDESSEUL	Trésorier adjoint : Mikael Floch

Horaires d'entraînement et tarifs :

Entraînement jeunes Collège du Château	mardi et jeudi de 17h15 à 18h45
Entraînement seniors Loisirs et compétitions Collège du Château	mardi et jeudi de 18h45 jusqu'à 22h
Entraînement compétition Seniors Binigou	mercredi de 19h30 jusqu'à 22h00 vendredi à partir de 19H30 samedi à partir de 17H
Entraînement Loisirs Binigou	dimanche de 10h à 12h00

Durant le créneau « jeunes », les adultes ne peuvent jouer que s'ils participent activement et exclusivement à l'entraînement des jeunes sous les consignes de l'entraîneur.

Cotisation	Compétiteurs	Loisirs
Seniors - 2007	130.00 (Maillot compétition BUTTERFLY 20.00 € inclus)	70.00 €
Jeunes + 2007	90.00 € (Maillot compétition BUTTERFLY 20.00 € inclus) PASS SPORT accepté	70.00 €
Remise famille	Sur le total de la cotisation	
2 joueurs	10.00%	
3 joueurs	15.00 %	

Fréquentation des salles :

Sont autorisés à fréquenter les salles :

Les membres actifs à jour de leur cotisation

Les joueurs participants à une compétition organisée par le MSMTT ou la FFTT

Les parents doivent rester sur le côté de la salle.

Cotisation :

La cotisation est un forfait comprenant :

La licence fédérale incluant une assurance.

La cotisation interne de l'association

La prise en charge des inscriptions aux épreuves collectives.

Adhésion au club :

Lors de l'adhésion au club, le membre doit :

- Remplir une demande d'inscription sur papier ou en ligne
- Acquitter sa cotisation.
- Fournir un auto-questionnaire ou un certificat médical
- Accepter le présent règlement intérieur.

Solidarité :

Les joueurs expérimentés sont vivement encouragés à aider les joueurs débutants en leur donnant des conseils et en jouant de temps en temps avec eux.

Les joueurs seniors doivent participer à la mise en place du matériel en début des entraînements ou des compétitions et le ranger en fin d'utilisation.

En cas de forte affluence le temps d'utilisation des tables doit être partagé en laissant sa place après un match ou 30 minutes de jeu.

Rencontre à l'extérieur :

Le transport pour les déplacements des compétiteurs se fait en voiture particulière. Les joueurs ou les parents doivent participer à tour de rôle.

Rencontre à domicile :

L'organisation du repas pour les adultes et du goûter pour les jeunes doit être répartie entre les membres de chaque équipe.

Tenue vestimentaire :

Chaque joueur engagé en compétition doit obligatoirement acheter le maillot du club et le porter lors des compétitions.

Sécurité des joueurs mineurs :

Il est demandé aux parents de ne pas laisser les jeunes joueurs attendre seuls et sans surveillance devant la salle, sans s'être assuré de la présence effective de l'entraîneur. La responsabilité du MSMTT n'est engagée qu'à partir de l'instant où un responsable du club a accueilli un joueur.

En fin d'entraînement, les parents doivent le récupérer à l'horaire prévu au planning. Les jeunes joueurs qui rejoignent seuls leur domicile, après les séances d'entraînement, sont sous la responsabilité exclusive des parents, ces derniers autorisent leur enfant à quitter la salle seul. S'ils ne l'autorisent pas, ils doivent nous le signaler par écrit (daté et signé).

Le responsable légal de l'enfant :

- autorise l'enfant mineur à être véhiculé par les accompagnateurs lors des compétitions ou activités proposées par le club.
- autorise à prodiguer les premiers soins (désinfecter avec un spray, appliquer une poche de glace ...)
- autorise les responsables de l'Association, à diligenter une intervention auprès des services médicaux en cas de nécessité. En cas d'accident le blessé est conduit au service des urgences de l'Hôpital ou de la clinique, transporté par le SAMU ou l'ambulance des pompiers.

Discipline générale :

Tout membre du MSMTT doit avoir un comportement compatible avec les activités normales du club, en particulier :

Respecter l'encadrement, les autres joueurs, les partenaires et adversaires, les arbitres. Ne pas endommager le matériel et les installations. Les jeux de ballon sont strictement interdits pendant les séances d'entraînement.

L'utilisation des téléphones portables doit être limitée et celui qui répond à un appel doit sortir de la salle.

Des vestiaires sont à la disposition des joueurs qui doivent respecter la propreté de ces lieux.

Sauf pour se changer, l'accès au vestiaire est strictement interdit. (Ceci afin d'éviter des vols)

Tout manquement à ces règles, ou tout comportement contraire à l'esprit sportif pourra faire l'objet de sanctions sur décision du bureau : avertissement écrit, exclusion temporaire ou définitive, ou non renouvellement de la licence pour l'année suivante.

L'amélioration de la pratique harmonieuse du Tennis de Table passe par un minimum d'investissement de la part de chacun. Les joueurs, les parents et les dirigeants du club doivent faire preuve de solidarité pour développer un esprit de club. La pérennité du Tennis de Table au MSM reste assujettie à la participation de tous. Cet appui est indispensable à l'équipe dirigeante pour perpétuer la formule associative, fondement des Statuts du Club.

Droit d'image :

Autorisation de publication de photographies de licenciés du MSMTT sur le site, partenaires ou médias...

Tout joueur licencié au MSMTT ou son représentant légal pour les mineurs autorise expressément les dirigeants du MSMTT ainsi que leurs ayants droit (tels que les partenaires ou les médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

L'inscription au MSMTT implique l'acceptation et le respect du présent règlement.